

CRR CONSERVATOIRE
À RAYONNEMENT
RÉGIONAL D'ANGERS



Conservatoire à Rayonnement Régional d'Angers

PROJET D'ETABLISSEMENT

2024-2030

Avec le soutien de l'Etat – Direction
régionale des affaires culturelles
(DRAC) des Pays de la Loire


**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

DEPARTEMENT DE MAIN-E-ET-LOIRE
anjou




Angers

INTRODUCTION.....	3
La vie culturelle angevine.....	3
Le Conservatoire : missions et valeurs.....	3
Une volonté d'évolution réfléchie et façonnée.....	4
I. LE CONSERVATOIRE DE 2020 À AUJOURD'HUI.....	8
Bilan des actions menées entre 2020 et 2023.....	11
L'innovation pédagogique : favoriser la découverte et la qualité de la formation.....	11
Créations et développements pédagogiques.....	11
Handicap, CPES Théâtre, Pratiques collectives, Ateliers Cham, Règlement pédagogique.....	11
Saison artistique et action culturelle, partenariats.....	12
Modernisation et aménagement des locaux : améliorer les conditions de travail et d'accueil dans l'établissement.....	13
Auditorium, ascenseur, plateau administratif.....	13
Lien avec les usagers et le numérique.....	14
Ouverture vers de nouveaux publics : positionner l'établissement comme accessible à tous les publics.....	15
Attention portée à la pratique amateur.....	15
Dispositif Démos et sa continuité, Orchestre à l'école, théâtre au collègue Mermoz.....	15
II. LE CONSERVATOIRE DEMAIN.....	18
Accueillir, vivre et travailler ensemble et avec tous au CRR.....	18
Fluidifier les procédures administratives.....	20
Articuler la collaboration entre les services et les missions du CRR.....	20
Handicap.....	21
Egalité homme-femme.....	22
Violences sexistes et sexuelles et faites aux enfants.....	22
Inclure la transition écologique dans nos bonnes pratiques.....	23
Accentuer la formation continue des personnels.....	23
Articuler la collaboration entre les services et les missions du CRR.....	23
Etudier au CRR : projet pédagogique.....	24
Développement du projet pédagogique.....	25
Handicap.....	25
Démos et Education Artistique et Culturelle.....	26
Des projets et chantiers à mettre en oeuvre.....	27
CHAD.....	27
CPES musique & danse.....	27
Ouvertures vers de nouvelles esthétiques.....	27
Règlement pédagogique : quelles évolutions ?.....	28
Plusieurs questionnements sont à mettre en chantier.....	28
La mise en oeuvre de parcours différenciés : Parcours Personnalisés de Formation (PPF).....	28
Relations avec les familles-actrices de la formation des enfants.....	29
Rendre davantage les élèves acteurs de leur formation.....	29
Suivi et projets personnalisés des élèves.....	29
Préparer les grands élèves à l'enseignement supérieur.....	29
Rayonnement du CRR.....	30
Communication et image.....	30
Saison artistique - Diffusion.....	32
Perspectives.....	33
Construire la saison artistique ensemble (orientations, choix).....	33

Introduction

La culture nourrit l'identité de la Ville d'Angers et participe à son attractivité. Art contemporain, patrimoine, danse, théâtre, musique, opéra, collections d'œuvres, cinéma, littérature,... La vie culturelle angevine bouillonne et rayonne. Dotée d'équipements et d'un patrimoine de référence, Angers accueille également des temps forts qui font vibrer la Ville et contribuent à son développement. Grâce à une politique culturelle qui s'appuie sur un réseau d'acteurs dynamique, la Ville d'Angers s'attache à développer une culture ouverte et plurielle, avec une double exigence de qualité et d'accessibilité au plus grand nombre.

La vie culturelle angevine

Établissement ancré dans son territoire, le Conservatoire est très actif au sein du dynamisme culturel de sa collectivité, sa capacité à s'associer et à collaborer avec les lieux, structures et opérateurs culturels de son environnement marque son identité. Aux collaborations avec les Théâtres municipaux, Musées et Bibliothèques de la ville d'Angers viennent régulièrement se joindre des partenariats structurants avec, par exemple, le Centre National d'Art Dramatique, le Centre National de Danse Contemporaine, la Galerie sonore... Des associations fructueuses avec les programmateurs de la cité, tels le festival Angers Pianopolis, les Mardis Musicaux, le Printemps des Orgues... et bien d'autres, attestent de l'omniprésence et de l'efficacité de l'établissement dans son environnement territorial. Conservatoire de tous les Angevins...

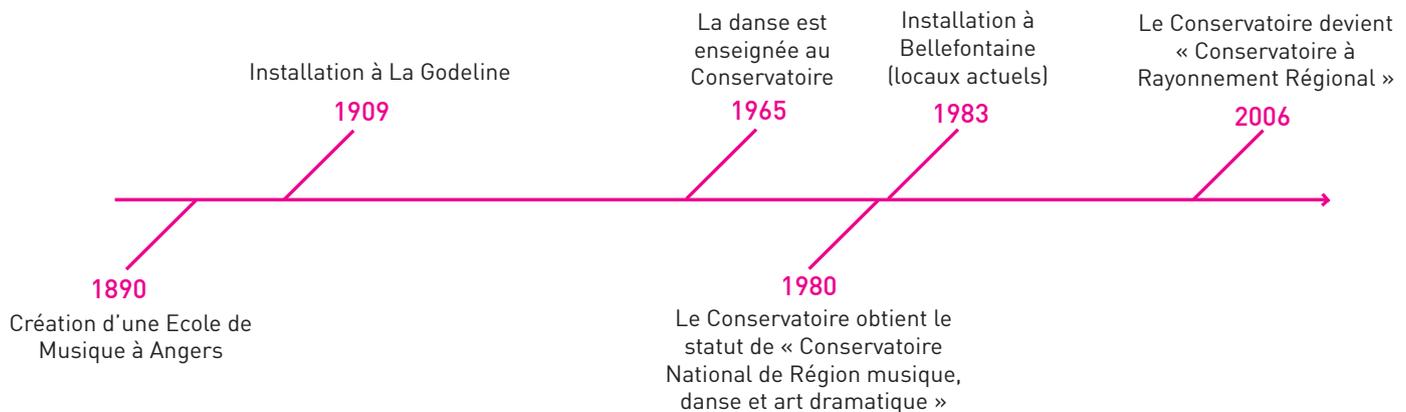
Le Conservatoire : missions et valeurs

Soutenir la création, la diffusion et l'innovation, préserver et valoriser les richesses culturelles et patrimoniales, en favoriser l'appropriation par les publics, renforcer la transmission et encourager l'expérimentation, sont les axes prioritaires de la politique culturelle au service d'une ambition forte : faire de la culture, du patrimoine et de la création des leviers d'épanouissement humain, de cohésion sociale, de rayonnement et d'attractivité.

Établissement d'enseignement artistique spécialisé de la ville d'Angers, classé à «Rayonnement Régional» par l'Etat, le Conservatoire est fortement impliqué dans le paysage culturel. Il accueille près de 1400 élèves provenant de la Ville, d'Angers Loire Métropole mais aussi du département de Maine-et-Loire et de la Région des Pays de la Loire.

En application des grands principes de la politique culturelle de la Ville, le Conservatoire propose et développe une politique d'ouverture à de nouveaux publics, d'innovation pédagogique et de rayonnement hors ses murs. Ses missions éducatives englobent le «vivre-ensemble» à travers l'altérité, le respect et la reconnaissance de la diversité, valeurs indispensables à chaque citoyen.

Le Conservatoire à Rayonnement Régional est issu de l'école de musique créée en 1890, élevée au rang de conservatoire national en 1980. Un premier conservatoire avait déjà existé entre 1857 et 1866.



Une volonté d'évolution réfléchie et façonnée

Pourquoi un projet d'établissement ?

C'est un document destiné à faire un bilan, à co-construire, et formaliser l'action et le positionnement du Conservatoire pour les 6 années à venir.

Pour qui ?

Repère pluriannuel dans les missions du Conservatoire, le projet d'établissement a vocation à être utile à tous (usagers, personnels, partenaires, collectivité...) et consultable en permanence.

Quel usage ?

C'est l'outil pour regarder vers demain et construire ensemble - usagers, personnels, élus, partenaires... - nos démarches et mettre en avant nos ambitions à venir.

Comment a-t-il été construit ?

Ce projet d'établissement est le fruit d'une large concertation entre personnels enseignants, administratifs, techniques de documentation, équipe de direction tout comme usagers, partenaires. La hiérarchie municipale et les élus ont également participé à son élaboration.

La réflexion concertée autour des thématiques abordées dans le projet a pris différentes formes :

- Groupes de travail et d'élaboration avec l'ensemble des personnels de l'établissement
- Enquête auprès des usagers
- Dialogue avec la hiérarchie et les élus de la collectivité
- Rencontre avec des parents d'élèves et des partenaires

Ces nombreux et très riches moments de rencontres et d'échanges réalisés au printemps et à l'automne 2023 ont permis de recueillir de nombreuses idées et suggestions très constructives. Des ateliers, réunions thématiques, conseils pédagogiques dédiés, informations en réunions plénières, ont été proposés tant aux équipes administratives et techniques que pédagogique. La mixité professionnelle des groupes de travail a permis de valoriser l'implication d'une équipe soudée et déterminée à partager le même projet de service public. Une première présentation du sommaire de ce document lors du conseil d'établissement de décembre 2023 a recueilli l'approbation de ses membres.

Des compte-rendus synthétiques de l'ensemble des échanges ont permis de dégager souhaits et préoccupations. Nombre d'entre eux ont été hiérarchisés puis retenus et insérés dans les chapitres idoines de ce projet d'établissement.

Quatre grands principes transversaux omniprésents émailleront ce nouveau projet d'établissement :

ATTRACTIVITÉ

**ADAPTABILITÉ
ET FACULTÉ
D'INNOVATION**

ACCESSIBILITÉ

**ANCRAGE ET
PROXIMITÉ
TERRITORIALE**

Ces principes s'imposent comme indicateurs et gages de qualité.

Si vous deviez définir le conservatoire en trois mots



Une enquête auprès des usagers



Votre avis compte !



Le Conservatoire d'Angers réalise une consultation de ses usagers dans le cadre de l'actualisation de son projet d'établissement, définissant les actions prioritaires pour les prochaines années.



Ce questionnaire vous demandera moins d'une dizaine de minutes. Il s'adresse aux parents mais aussi aux élèves adolescents et adultes.

Votre avis est important pour faire vivre le conservatoire !



Flashez le QR Code pour répondre en ligne

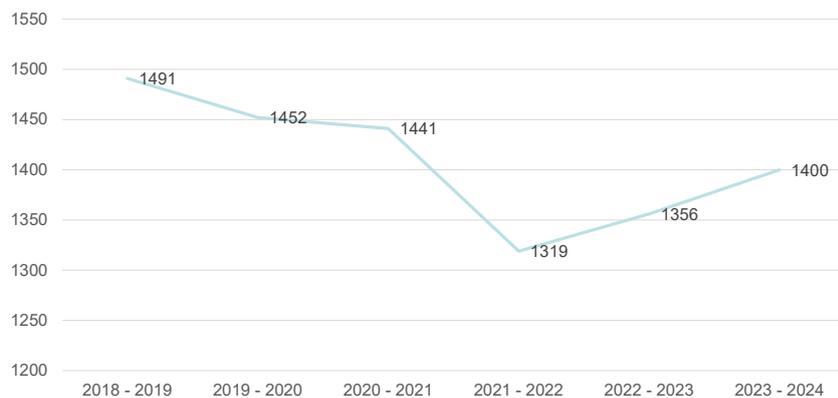
Satisfaction par thématique (sont cumulées ici les réponses positive. Ex : <i>oui tout à fait</i> et <i>oui plutôt</i> OU <i>facilement</i> et <i>assez facilement</i>)	Taux de satisfaction
Selon vous les horaires d'ouverture sont-ils satisfaisants ?	91%
Selon-vous, les enseignants sont-ils suffisamment à l'écoute ?	88%
Selon vous le conservatoire est-il facile d'accès ?	84%
Selon vous les horaires des enseignements sont-ils adaptés ?	84%
Selon vous la contribution financière est-elle adaptée?	82%
Selon-vous, est-ce qu'il est simple d'échanger avec la direction et l'administration?	76%
Selon vous la démarche pédagogique du conservatoire s'adapte-t-elle bien à votre enfant et à sa façon d'apprendre ?	74%
Selon-vous le conservatoire d'Angers prend-t-il suffisamment en compte l'expression des usagers ?	68%
Le travail réalisé par votre enfant est-il réalisé (facilement, assez facilement...)?	64%
Après l'inscription, les données transmises par le conservatoires sont-elles claires et suffisantes ?	63%
Selon vous, est-il facile de s'inscrire au conservatoire ?	60%
Les espaces de vie (hors salle de cours) sont-ils adaptés à vos besoins?	47%



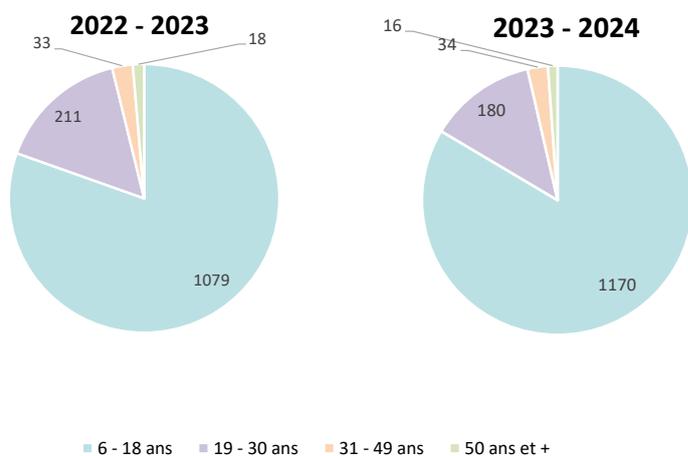
I. Le Conservatoire de 2020 à aujourd'hui

En quelques chiffres

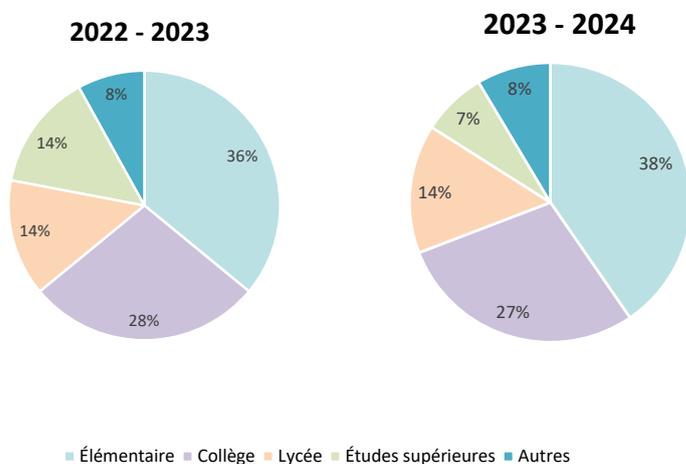
Nombre d'élèves



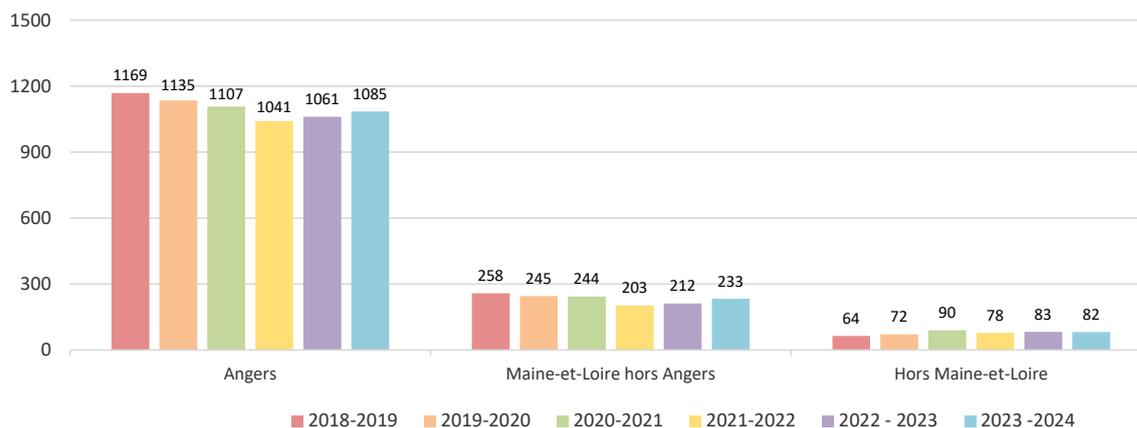
Répartition par âge



Répartition par niveau scolaire



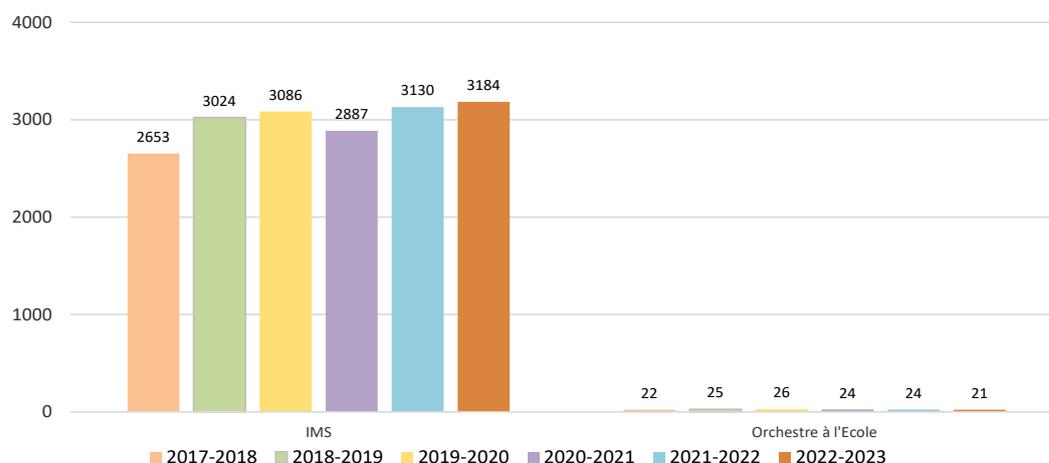
Nombre d'élèves par lieu de résidence



Nombre d'élèves par spécialités



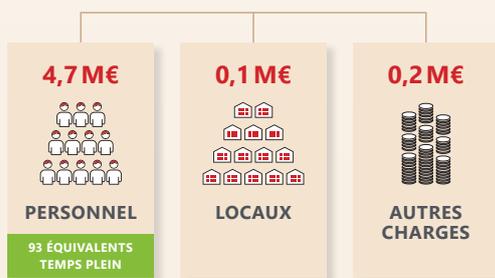
Interventions en Milieu Scolaire (IMS) & Education Artistique et Culturelle (EAC)



CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL

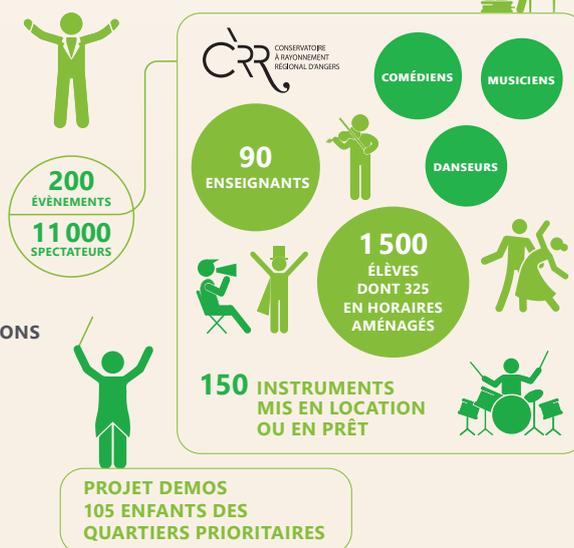
COÛTS COMPLETS DE FONCTIONNEMENT

5 M€



RECETTES PERÇUES

0,7 M€



COÛT ANNUEL/ÉLÈVE

CONTRIBUABLES VILLE D'ANGERS
86 %
2 841 €

3 286 €
PAR ÉLÈVE

Bilan des actions menées entre 2020 et 2023

L'ensemble des thématiques développées dans ce bilan (liste non-exhaustive) se veut des indicateurs démontrant l'action d'un établissement solidaire et inclusif en perpétuelle évolution. L'arrivée du tramway et son arrêt « Conservatoire » aux portes de l'établissement est un nouvel élément propre à dynamiser et à renforcer encore la visibilité de l'action du Conservatoire.

Lourdement impactée dans son fonctionnement pendant la période COVID, notre école a désormais retrouvé, progressivement, toute son activité intra et extra-muros. La baisse du nombre d'élèves constatée en 2021 (1319 inscrits) semble être endiguée avec un effectif porté à 1356 élèves à la rentrée 2022, puis près de 1400 à la rentrée 2023. Pour mémoire, l'établissement comptait près de 1450 élèves les années précédentes.

Trois axes forts et structurants définissent particulièrement l'action menée par le Conservatoire au cours de la période 2020 - 2023 :

- **Innovation pédagogique : favoriser la découverte et la qualité de la formation**
- **Modernisation et aménagement des locaux : améliorer les conditions de travail et d'accueil dans l'établissement**
- **Ouverture vers de nouveaux publics : positionner l'établissement comme accessible à tous les publics**

L'innovation pédagogique : favoriser la découverte et la qualité de la formation

Créations et développements pédagogiques (Handicap, CPES, Théâtre, Pratiques collectives, Ateliers CHAM, Règlement pédagogique)

La saison artistique et l'action culturelle

Les partenariats

La période 2020-2023 a permis la mise en œuvre de différents dispositifs propres à diversifier les publics fréquentant l'établissement et à en renforcer l'accessibilité. Une prise en compte accrue a été réalisée vers les enfants des quartiers prioritaires et les personnes en situation de **handicap**. La nomination d'une personne «référente» handicap permet de favoriser l'accueil de personnes en situation de handicap, de manière individuelle et collective, de leur proposer des parcours adaptés. Une attention particulière est aussi portée à nos aînés avec la mise en place de partenariats et d'actions ponctuelles en direction de ce public (cf. Partenariats).

Une Classe Préparant à l'Enseignement Supérieur (CPES) dans le domaine du Théâtre, proposée en étroite collaboration avec Le Quai-CDN, a reçu l'agrément de la DRAC en juillet 2021. 6 étudiants composaient la 1ère promotion (2020-2022), 10 ont été sélectionnés pour participer à la seconde (2022-2024).

Le dispositif **Démos**, mené en partenariat avec la Philharmonie de Paris, coordonné par un membre de l'équipe de direction du CRR, entre dans ce champ d'action (Cf. Démos). Les pratiques collectives ont été re-dynamisées au sein de l'établissement, en particulier grâce à la création de plusieurs ensembles et orchestres dans diverses esthétiques (musique ancienne, classique, jazz).

La création d'ateliers spécifiques réservés aux élèves inscrits dans le dispositif CHAM a permis de dynamiser ce parcours et d'offrir la possibilité aux élèves de découvrir par la pratique de nouvelles activités, spécialités, esthétiques artistiques.

Le règlement des études du Conservatoire est actuellement soumis à la réflexion des enseignants. A l'issue de cette période de concertation collégiale, un nouveau document destiné aux élèves, familles et personnels sera réalisé et diffusé à la rentrée de l'année scolaire 2024-2025. Ce travail est lié au renouvellement du projet pédagogique du CRR prévu dans le cadre de ce nouveau Projet d'établissement.

Action culturelle

Reflet de l'activité dense et multiple de l'activité du Conservatoire, la production de spectacles fait obligatoirement partie de la pédagogie d'un établissement enseignant les arts de la scène. Chaque saison est placée sous le signe d'une thématique fédératrice générique permettant à chaque enseignant de s'y inscrire en fonction de ses souhaits et de sa spécialité : *Créatrices* en 2020-2021, *Orient-Occident* en 2021-2022, *le Conservatoire joue sa comédie* en 2022-2023. L'année artistique débute par un concert-spectacle présenté par l'Ensemble Instrumental des enseignants illustrant la thématique de l'année. Une attention particulière est portée à la diversité des publics et des types et lieux de production.

Chaque spécialité artistique enseignée dans l'établissement bénéficie régulièrement de « master-class », rencontres avec des artistes prestigieux de passage à Angers. Au cours des dernières saisons, quelques temps forts ont permis au Conservatoire de présenter des projets d'envergures (concert, ballet, comédie musicale, opéra, théâtre...) sur des grandes scènes (Grand-Théâtre et Centre de congrès d'Angers, Théâtre de Cholet, Philharmonie de Paris...).

Partenariats

Les partenariats initiés depuis quelques années s'intensifient et le Conservatoire est désormais sollicité pour la

mise en place de nouvelles collaborations.

Ces partenariats touchent maintenant les domaines culturels et artistiques (opérateurs privés et publics du territoire), éducatifs (enseignement public et privé, réseaux départementaux et régionaux de l'enseignement artistique), sociaux et établissements de santé (maisons de quartiers, EPHAD, hôpitaux, IME) et citoyens (associations diverses). Ce souhait de s'associer est le témoignage de l'ouverture et de l'efficacité de l'établissement dans des secteurs dépassant régulièrement le domaine culturel.



Modernisation et aménagement des locaux : améliorer les conditions de travail et d'accueil

La création et la mise en service de l'**auditorium** depuis juin 2020 marque une étape importante du développement du CRR pour les usages pédagogiques et la diffusion. Nous possédons désormais un équipement emblématique de nos missions et à la mesure de nos ambitions. Lieu d'expression et d'apprentissage, cet outil fait preuve d'efficience tant dans la qualité pédagogique de l'établissement que dans sa volonté d'être aussi une «école» du spectateur avisé, ouverte au plus large public.

L'utilisation quotidienne de l'équipement démontre - s'il le fallait - son caractère indispensable. L'achèvement des travaux du nouvel **ascenseur** en septembre 2020, ainsi que d'autres travaux de mise en conformité rend désormais l'entièreté du bâtiment accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR). La poursuite de la rénovation de salles de cours (remplacement du revêtement des sols, peintures et luminaires) est régulière.

Un espace de restauration et de convivialité pour le personnel est en service depuis 2021 et participe grandement à la qualité de vie au travail des salariés. L'aménagement de nouveaux locaux administratifs pour améliorer l'accueil des usagers et les conditions de travail est désormais **en service dans les anciens locaux administratifs de l'ANO.**



Lien avec les usagers et le numérique

Un dialogue renforcé avec les familles s'est instauré : informations fréquentes envoyées par courriel, réunions d'informations à la rentrée par spécialité et cursus, communication numérique très régulière vers nos publics, refonte du site internet, newsletter mensuelle, réservation et billetterie électronique pour les spectacles, accentuation de l'utilisation des réseaux sociaux et de toutes formes de communication moderne. Toutes ces technologies concourent à renforcer l'accessibilité et accentuer visibilité et lisibilité de l'établissement. L'extension de la couverture Wi-Fi désormais efficiente dans l'ensemble des bâtiments du Conservatoire marque une évolution et permet d'augmenter



substantiellement l'utilisation des outils pédagogiques numériques.

Des projets collectifs sous forme de vidéos, diffusés et partagés sur les réseaux sociaux, la diffusion sur Internet de concerts et spectacles marquent une réelle prise en compte des nouvelles technologies.

Ouverture vers de nouveaux publics : positionner l'établissement comme accessible à tous les publics

L'attention portée à la pratique amateur

Le dispositif Démos et sa continuité, Orchestre à l'école, Théâtre au collège Mermoz

L'attention portée à la pratique amateur

12 associations conventionnées profitent de nos infrastructures chaque semaine.

Des structures amateurs partenaires bénéficient de prêt gracieux et régulier de matériel musical (aide logistique), accès à notre documentation et à notre parthèque. Plusieurs associations de pratique artistique amateurs sont invitées aux portes ouvertes - Conservatoire en fête, depuis mars 2023. Dans le cadre des orientations municipales, le soutien artistique et pédagogique à la pratique amateur musicale, chorégraphique et théâtrale est à développer (réflexion en cours).

Démos & YODA pour nourrir les réflexions et initiatives pédagogiques du Conservatoire

Le dispositif Démos et sa continuité

Action majeure dans le cadre des actions d'Education Artistique et Culturelle déployées par l'établissement, la conduite de Démos (Dispositif Musical et Orchestral à vocation Sociale) a été confiée, par la Philharmonie de Paris, au Conservatoire à Rayonnement Régional de la ville d'Angers. C'est le premier et le seul orchestre Démos dans les Pays de la Loire. Entre octobre 2019 et juin 2022, encadrée par une communauté éducative d'une trentaine d'intervenants artistiques et de sept référents sociaux, plus d'une centaine d'enfants issus des sept quartiers prioritaires ont participé à ce dispositif.

Sur ces 3 ans, équipe Démos, parents et partenaires éducatifs ont pu observer les effets de Démos sur le développement des enfants. Les parents sont sollicités tout au long du projet pour accompagner leurs enfants. En 2021-2022 est créé le chœur des adultes Démos Angers. A travers des représentations publiques, Démos offre aux enfants la possibilité de donner à voir et à entendre les apprentissages musicaux acquis en atelier et en répétition d'orchestre. À la rentrée 2022 est né l'orchestre YODA (Youth Orchestra Démos Angers / Orchestre des jeunes Démos Angers).

À l'issue de cette aventure, une soixantaine d'enfants ont souhaité poursuivre leur apprentissage musical et ont rejoint à la rentrée 2022 le YODA , nouveau parcours créé pour ces jeunes musiciens par le Conservatoire à Rayonnement Régional. L'objectif est de permettre aux enfants qui souhaitent continuer la pratique instrumentale de garder un lien avec le jeu en orchestre tel qu'ils l'ont vécu au sein de Démos. Il s'agit d'autre part de stimuler le développement des pratiques collectives au sein du Conservatoire. Ce parcours innovant au sein du Conservatoire est un espace d'expérimentation pédagogique propice au plaisir de jouer ensemble et de progresser.





II. Le Conservatoire demain

Accueillir, vivre et travailler ensemble et avec tous au CRR



ACCUEILLIR

Renforcer l'**Attractivité**, ouvrir à tous les publics, prendre en compte les différences (handicap, milieu socio-culturel, environnement familial...) sont des enjeux majeurs de ce nouveau projet d'établissement. La démarche entamée ces dernières années (cf. Chapitre précédent) et présentée lors de chaque Conseil d'Etablissement témoigne du souhait de l'établissement d'accueillir en son sein et lors de ses actions extra-muros (diffusion, EAC,...) le plus large public possible. La mise en œuvre de diverses actions d'EAC, la décentralisation de certaines actions de diffusion et de sensibilisation témoignent de la volonté d'ouverture de l'établissement et doivent encore s'intensifier.

Propositions :

Instituer lors des événements et prestations décentralisés dans la ville des moments de présentation de l'établissement permettant de renforcer son image d'accessibilité.
Porter davantage le témoignage des élèves et familles afin de démystifier l'image de l'établissement.



VIVRE

Lieu d'enseignement, de partage et de vie, le Conservatoire est avant tout un service public qui se doit d'être performant et en phase avec les attentes des usagers.

Fluidifier les procédures et échanges administratifs et organisationnels

Après la mise en place des formalités d'inscription en ligne, le prélèvement automatique des droits de scolarité (facilité pour les usagers) a été instauré à la rentrée 2023.

L'accent devra être porté dans l'avenir sur l'acquisition de matériels pour renforcer l'usage d'outils numériques dans le cadre de l'organisation pédagogique. Vecteurs de la qualité de nos enseignements, ces moyens technologiques sont demandés par l'équipe éducative de l'établissement.

Articuler la collaboration entre les services et les missions du CRR

Riche de nombreux métiers et missions en son sein, le bon fonctionnement du CRR exige une fine et précise articulation entre ces protagonistes.

La démarche de concertation et de co-construction doit s'amplifier et permettre davantage de circulation d'informations et de projets élaborés conjointement. La diversité des métiers et compétences représentées au CRR est un atout majeur.

Impliquer les élèves et leurs familles dans la vie de l'établissement

La politique de communication et de dialogue avec les familles et les élèves a largement été développée ces dernières années.

L'accent est à porter sur la mise en oeuvre d'outils permettant un échange plus nourri.

Quelques actions envisageables :

- La création d'un « Conseil des élèves » afin de recueillir davantage leur parole, de leur permettre une expression collective intelligible, de les impliquer davantage et durablement dans la vie de leur établissement en les invitant à mesurer les forces et les contraintes de leur CRR.

- Inciter davantage familles et élèves à participer au Conseil d'établissement. Imaginer des élections au suffrage direct pour les représentants qui pourront y siéger sans se limiter, comme aujourd'hui, à de la cooptation. Réservé autrefois à un cercle très restreint, le Conseil d'établissement, organe fondamental de concertation et d'information inclut désormais nombre de partenaires de l'établissement et a vocation à renouveler régulièrement ses membres.



HANDICAP

La présence d'un(e) référent(e) handicap au CRR permet sans doute d'intensifier l'attention et la réponse portées aux besoins de chacun. Cet agent spécialisé de la collectivité a pour missions le conseil et l'orientation des publics, ainsi que l'accompagnement et le soutien des enseignants et personnels de l'établissement inscrits - ou souhaitant s'inscrire - dans la démarche. Son rôle est prépondérant dans la construction de l'offre, l'évaluation de sa pertinence, sa promotion, et le suivi des objectifs.

Aspect fort des missions de service public de l'établissement, l'accueil et l'inclusion efficaces des personnes en situation de handicap nécessitent des outils particuliers. La proposition d'ateliers adaptés n'est cependant pas à opposer mais au contraire à mixer, lorsque cela est possible, avec des parcours traditionnels. La possibilité d'inclure des élèves dans un parcours traditionnel implique régulièrement autant bienveillance que moyens techniques et adaptations.

La formation et la connaissance des enseignants sont des leviers primordiaux devant permettre de dépasser un grand nombre de freins à l'accessibilité. Diverses structures proposent une formation très pertinente en phase avec l'enseignement artistique. Elle doit inclure des informations et actions fondamentales concernant apprentissage artistique et situation de handicap :

- Définitions, lois, accessibilité, présentation du handicap, mises en situation

- Reconnaissance des différents handicaps mentaux et moteurs incluant pathologies mentales, troubles neuro-développementaux
- Sensibilisation à l'arthérapie (danse, musique, théâtre) : neurologie sur la réceptivité de la musique, voix, mémoire, concentration, rythme, équilibre, relation...

Ces compétences sont à inscrire au plan de formation continue proposé par la collectivité aux personnels de l'établissement.



Égalité homme-femme Être vigilant aux violences sexistes et sexuelles et faites aux enfants

Déontologie et application des textes cadres.

Il s'agit de garantir :

- La sécurité et la santé au travail
- L'égalité femme-homme
- La lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels
- La lutte contre les violences faites aux enfants

Les règles de déontologie s'appuient, en particulier, sur les textes légaux en vigueur suivants tels que :

- Le Code du travail en matière de santé, de sécurité et de harcèlement sexuel (L.1153-5 1°, L.2314-1 et L. 231532)

- La loi relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires - 29/06/2016 : cette loi rappelle que le fonctionnaire exerce ses fonctions avec dignité, impartialité, intégrité et probité. Il doit aussi faire preuve de neutralité et respecter le principe de laïcité.

Une démarche visant au respect, au contrôle et à l'action nécessaire dans le cadre du respect de la déontologie, impose, en lien avec les services dédiés de la collectivité, les procédures et mises en oeuvre suivantes :

- Organiser la prévention et la communication (personnels et usagers)
- Informer et former l'ensemble des personnels (conférences et ateliers)
- Désigner et former une ou des personnes référentes chargées d'orienter, d'informer et d'accompagner
- Repérer et identifier les situations
- Former la direction au recueil de la parole et à la gestion des situations afin de :
 - Recueillir et consigner les éléments
 - Orienter les victimes et/ou les témoins (par exemple : médecine de prévention)
 - Signaler et transmettre à la hiérarchie et/ou à la justice
 - Éventuellement, prendre des mesures d'urgence
 - Engager une évaluation des actions

L'ensemble de ces mesures est à assortir avec la mise en place d'un Comité de travail formé de membres du personnel enseignant et non-enseignant, d'élèves, de parents d'élèves, de partenaires, de membres de la direction et de la DCP, de personnalités compétentes (émanation du Conseil d'établissement) afin de réaliser une charte pour harcèlement, handicap, etc... d'en suivre l'application et de procéder

aux ajustements nécessaires. L'objectif est de mettre en convergence les luttes contre la discrimination, souvent disjointes les unes des autres. Au-delà des procédures réglementaires indispensables évoquées plus haut, c'est l'attitude de l'Établissement d'enseignement artistique tout entier qui doit porter ces valeurs et ces principes d'égalité et d'inclusion comme fondement du fonctionnement de l'établissement.

Ainsi, une vigilance accrue est à porter sur la parité lors des recrutements de personnels et l'admission des élèves, ainsi qu'à l'occasion de la construction de la programmation (devant plus largement convoquer les créatrices, leurs oeuvres et propositions artistiques). Une juste répartition des invitations formulées aux intervenants extérieurs (jury d'examens, master-class, etc...) est, par exemple, emblématique de la volonté de l'établissement.

TRAVAILLER

Poursuivre l'aménagement et l'adaptation de nos locaux

Des aménagements acoustiques ont été réalisés afin d'endiguer des problèmes de nuisance sonore signalés par le voisinage. Une nouvelle salle de percussions (discipline particulièrement sonore) a vu le jour. Enfin, le retour du département pédagogique Théâtre dans l'enceinte du bâtiment est à l'étude.

D'autres besoins, en particulier de locaux de convivialité et d'espaces de travail pour les élèves, de salles de pratiques collectives sont à prendre en compte dans l'avenir. L'accueil au Conservatoire a aussi vocation à être repensé.



Inclure la transition écologique dans nos bonnes pratiques

Notre Etablissement d'enseignement artistique territorial est un lieu de formation et d'éducation citoyenne, il a vocation à initier et valoriser de bonnes pratiques.

Des propositions d'action en ce sens ont été formulées par les équipes et les usagers du conservatoire :

- Inciter les usagers à pratiquer le covoiturage et mettre en place un outil numérique pour ce faire
- Informer de l'existence de parkings à vélo
- Développer le ré-emploi pour les familles

- Développer la communication sur les transports en commun et pistes cyclables permettant de se rendre au Conservatoire
- Demander la suppression des denrées non-vertueuses emballées dans des plastiques placées dans des distributeurs automatiques « énergivores »
- Nommer un référent développement durable
- Limiter la reprographie et l'impression de mails
- Installer des poubelles de tri dans chaque salle
- Limiter les jurys extérieurs en provenance de lieux éloignés et préconiser les transports en commun

Accentuer la formation continue des personnels

En complément de l'offre de formation proposée par la collectivité et le CNFPT et des souhaits personnels de chacun, des formations collectives sont proposées chaque année aux équipes lors du séminaire de sortie. Il s'agit d'impliquer l'ensemble du personnel dans des démarches d'accroissement de compétences et de réflexion, tout en favorisant la dynamique de groupe.

En phase avec les enjeux de l'enseignant artistique contemporain, il est proposé d'aborder des thématiques telles que la communication non-violente, de nouveaux langages d'expression artistique, la relation au corps de l'artiste...

Ces formations ont vocation à s'intensifier dans l'avenir afin de mieux préparer les personnels aux enjeux évoqués plus haut : la prise en compte du handicap, les violences sexistes et sexuelles, la transition énergétique...



Articuler la collaboration entre les services et missions du CRR

Riche de nombreux métiers et missions en son sein, le bon fonctionnement du CRR exige une fine et précise articulation entre ces protagonistes.

La démarche de concertation et de co-construction doit s'amplifier et permettre davantage de circulation d'informations et de projets élaborés conjointement.

La diversité des métiers et compétences représentées au CRR est un atout majeur.

Ici encore, l'outil numérique harmonieusement couplé à des échanges de vive voix est à développer et intensifier afin de faciliter la synergie des équipes.



Etudier au CRR : Projet pédagogique



En phase et à l'écoute des évolutions sociétales, le projet pédagogique des Conservatoires doit prendre en compte le principe d'**Adaptabilité**.

Le projet pédagogique d'une école d'art de la scène est bâti sur des principes et valeurs culturels, éducatifs et sociaux. Le premier « commandement » est de former chaque élève tout en faisant émerger sa propre personnalité. Une grande attention est à porter sur la pertinence et l'articulation avec des dispositifs existants, des actions pédagogiques dans et hors les murs.

On note aujourd'hui, en ce qui concerne le CRR d'Angers, une indéniable qualité de l'équipement : excellente répartition des disciplines et spécialités, niveau adéquat de qualification de l'équipe enseignante, en correspondance avec le cahier des charges d'un établissement classé Conservatoire à Rayonnement Régional par l'État. De surcroît, les parcours très qualitatifs proposés dans l'établissement marquent une volonté de maintenir une offre d'enseignement de haut niveau.

Ces atouts autorisent l'optimisation des ressources, tout en gardant la cohésion des équipes, en proposant des évolutions concertées et adoptées comme, par exemple, des parcours différenciés et l'accueil de publics spécifiques.

On remarque que les spécialités Danse et Théâtre sont très nettement moins représentées (effectifs moindres). Cette situation, assez commune à l'ensemble des établissements classés CRR sur le territoire national, est à étudier. Ces spécialités ont vocation à prendre une place plus importante et à participer davantage à la transversalité nécessaire à une pédagogie de partage de compétences.

Développement du projet pédagogique

Le Conservatoire propose aujourd'hui :

- Une pédagogie d'excellence
- Des apprentissages de l'interprétation historique et actuelle
- Une recherche de transversalité artistique
- Des pratiques collectives en lien avec la formation individuelle

Ces « missions-socles » doivent désormais être associées à de plus larges compétences et attitudes.

Il ne s'agit en aucun cas de déconstruire le socle d'excellence évoqué plus haut mais, bien au contraire, d'associer et de renforcer un enseignement de haut niveau par des attitudes et des compétences nécessaires à l'artiste (amateur ou professionnel) contemporain, ancré sur son territoire et efficient dans la société.

Les différents échanges et concertations avec les équipes, usagers et partenaires, hiérarchie municipale et élus de référence ont permis de mettre en avant les propositions suivantes. Elles seront soumises, dans les années à venir, à la réflexion collective, à l'expérimentation et à la recherche pédagogique :

- Echanger et partager dans l'acte artistique grâce aux activités collectives et la confrontation aux spectateurs
- Renforcer l'organisation de productions scéniques pluri-disciplinaires, en particulier collectives
- Permettre à tous de vivre des expériences artistiques en abolissant les barrières sociales, ethniques ou linguistiques
- Encourager la découverte d'œuvres et techniques permettant de forger l'autonomie et la créativité
- Donner des clefs d'accès aux œuvres et promouvoir l'accès au spectacle : outils pour construire un esprit critique («École du spectateur»)
- Former à la médiation et à la transmission culturelle : apprendre à se présenter et faire partager un projet à tous (positionnement désormais indispensable de l'artiste interprète capable d'initier et de sensibiliser des publics variés)
- Faire découvrir de nouvelles techniques et créer de nouveaux outils : croisements entre nouvelles technologies, sciences et arts
- Développer la curiosité pour des cultures multiples et le goût pour la découverte de nouvelles formes artistiques
- Faire grandir en chacun l'imaginaire et l'inspiration poétique en fournissant les outils nécessaires afin de formuler sa propre résonance au monde dans les modes d'expression choisis
- Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap (cf. infra)
- Veiller scrupuleusement à la mixité, à la parité et au respect d'une déontologie irréprochable
- Développer progressivement l'autonomie de l'élève dans sa propre pratique, quelle que soit son ambition
- Accompagner davantage l'émergence et l'insertion des futurs professionnels

Tout ou partie de ces propositions est à mettre en œuvre dans les différents parcours, cursus et spécialités enseignés dans l'établissement. Une attention particulière est à porter, dans la concrétisation de ces propositions, lors de prochains recrutements et remplacements d'enseignants, dès la rédaction des fiches de poste, ainsi que lors de la proposition d'un plan de développement des compétences des professeurs actuellement en poste (plan élaboré et concerté avec le Conseil pédagogique, la DCP et les services dédiés de la collectivité). Ces éléments de Projet pédagogique ont vocation à s'appliquer et se développer intra et extra muros.

HANDICAP

Partie intégrante des ressources pédagogiques installées au CRR, le sujet du handicap a vocation à devenir un département pédagogique. Ceci afin d'en affirmer son caractère indispensable, d'en assurer sa promotion auprès des publics, et de l'inscrire dans l'ensemble des démarches artistiques de l'établissement. Les moyens et outils nécessaires à la poursuite de cette évolution ont été décrits dans le chapitre précédent.



Démos et Éducation Artistique et Culturelle (EAC)

La Ville d'Angers déploie un dispositif d'éducation artistique et culturelle permettant l'accès de nombreux enfants de la collectivité à des parcours d'initiation et de sensibilisation de qualité. La collaboration forte du CRR avec plusieurs établissements scolaires, dans le cadre des CHAM, CHAD et S2TMD témoigne de cet engagement.

Le partenariat initié entre le CRR et le dispositif Démos porté par la Philharmonie de Paris est une démarche significative et innovante. Indéniable vecteur d'intégration et de mixité sociale, la réunion de compétences entre les deux opérateurs est à préserver autant que possible, même si la forme doit évoluer. Il en découlera une évolution très bénéfique à l'établissement dans le domaine de la pédagogie collective et d'une plus grande mixité des publics.

L'expérimentation pédagogique offerte par cette démarche est source de réflexion et d'invention pour les équipes. Il est important de s'en saisir comme vecteur d'évolution et de renouvellement des pratiques. L'intégration (réussie) de jeunes provenant de ce dispositif dans les parcours exigeants du CRR doit faire l'objet d'une vigilance, d'un accompagnement spécifique et, bénéficier de la plus large adhésion du corps enseignant.

D'autres actions sont à imaginer et à construire dans le cadre des missions de l'établissement, en collaboration avec les enseignants : Orchestre à l'école, ateliers de découverte artistique au CRR, participation au plan choral de l'Éducation Nationale, visite et présentation active du CRR, stage-découverte de la danse, du théâtre et de la musique dans l'établissement... Ces dispositifs doivent trouver place, s'ils sont retenus, dans la démarche globale et l'action proposée par la Ville d'Angers.



Des projets et chantiers à mettre en oeuvre

CHAD

Fort d'un dispositif CHAM et CHAD déjà bien installé : partenariats avec 2 écoles élémentaires, 2 collèges et 1 lycée (S2TMD), le CRR souhaiterait développer son offre. Une étude est à mener quant à l'ouverture d'une Classe à Horaires Aménagés Danse (CHAD) en partenariat avec un école élémentaire angevine.

CPES musique & danse

Doté de Classe Préparant à l'Enseignement Supérieur (CPES) pour la spécialité Théâtre depuis la rentrée 2021, le Conservatoire prépare désormais la mise en oeuvre de ce dispositif pour ces spécialités Musique et Danse



OUVERTURE VERS DE NOUVELLES ESTHÉTIQUES

Afin d'affirmer sa volonté d'intégrer la diversité culturelle à son projet d'établissement et de compléter son offre pédagogique, le Conservatoire souhaite ajouter à son panel d'enseignements la spécialité musique arabo-andalouse. Le tissu culturel local et la présence de la Galerie sonore sur le territoire invitent à une plus large prise en compte de collaborations avec des esthétiques musicales issues du monde entier.

La Galerie sonore, structure riche d'une collection unique, se positionne comme une ressource importante permettant l'exploration active et

pratique de bon nombre de styles, de courants et de pratiques musicales issus du monde entier. Une sensibilisation et une ouverture déjà réalisée par le passé sont amenées à se développer et concernera, à terme, l'ensemble des élèves du Conservatoire qui doit profiter de cette ressource sans pareille. Une accentuation de la collaboration avec des associations locales, comme par exemple Al kamandjâti est un vecteur d'ouverture et d'échanges culturels à considérer.



Règlement pédagogique : quelles évolutions ?

Le travail collectif au sein du Conseil pédagogique, mené lors de l'actualisation et la relecture de fond du règlement pédagogique, a permis de voir émerger différentes thématiques et interrogations.

Plusieurs questionnements sont à mettre en chantier

Le rôle et la place de l'évaluation dans l'apprentissage artistique, l'articulation entre évaluation individuelle et valorisation de la pratiques collectives.

L'attention renforcée portée aux débuts de l'apprentissage au CRR, en particulier grâce au dispositif Parcours Atelier Découverte (PAD) déjà mis en place afin d'aider les nouveaux élèves dans le choix de leur discipline. Ce dispositif se déroulant sur une année scolaire a vocation à se développer et s'intensifier.

L'accompagnement des amateurs qui souhaitent poursuivre une pratique individuelle ou collective, leur soutien pédagogique, artistique et technique, l'offre de lieu de répétition sont des missions qui doivent entrer dans le champ de compétence du CRR.

La mise en oeuvre de Parcours différenciés : Parcours Personnalisés de Formation (PPF)

Les Parcours Personnalisés de Formation (PPF) sont basés sur le projet personnel de l'élève et définis en concertation entre l'élève et l'équipe pédagogique de l'établissement. Ce parcours non diplômant met en avant la pratique collective pour les élèves souhaitant entretenir leurs acquis et conserver une pratique amateur. Il est contractualisé dans la durée et dans les disciplines proposées après étude et validation de la demande qui se fait à l'inscription ou à la réinscription. Il peut permettre de compléter les Unités d'enseignement des diplômes délivrés par le conservatoire.

- Parcours de pratique continuée : élèves ayant achevé un parcours en cursus (a minima brevet validé) et souhaitant continuer leur pratique artistique, élèves souhaitant un aménagement temporaire en fonction de leurs études ou projets personnels.
- Parcours ouverture : élèves adultes souhaitant aborder tardivement une pratique artistique.
- Parcours accompagnement : amateur ou groupe cherchant à consolider des besoins spécifiques.



Relations avec les familles actrices de la formation des enfants

Enjeu majeur et déterminant dans le cadre d'un enseignement artistique « *réussi et efficient* », l'accompagnement de l'enfant par sa famille implique une interaction constante avec les enseignants et la structure. Des canaux de communication sont à développer afin d'instaurer davantage d'efficacité à cette démarche.

Rendre davantage les élèves acteurs de leur formation

L'institution de «cartes blanches» aux élèves, la proposition de récitals pour les élèves inscrits en cycle de perfectionnement, la mise en place de concerts et spectacles de fin d'études pour les candidats au CEM, CEC et CET : une attention renforcée est à porter quant à la transversalité et multi-disciplinarité de ces événements.

Suivi et projets personnalisés des élèves

Déjà envisagés grâce au travail de terrain des conseillers pédagogiques, ce volet de notre action doit encore se renforcer, en particulier grâce à la mise en place d'un livret de parcours d'études. Plusieurs types de Parcours Personnalisé de Formation pourront être demandés.

Préparer les grands élèves à l'enseignement supérieur

Cette mission particulière est incluse dans le projet de demande d'habilitation CPES en Musique et en Danse. Le Conservatoire démontre chaque année scolaire sa capacité à permettre à des élèves d'entrer dans des établissements supérieurs ou des formations professionnelles et des structures prestigieuses (académie d'orchestre de l'ONPL, Orchestre Français des Jeunes...). Cette démarche qualitative, fort témoignage de l'effcience de l'équipe pédagogique tant en danse que musique et théâtre, repérée sur le territoire national a vocation à se développer dans le cadre du futur parcours CPES.



Rayonnement du CRR



Saison artistique et partenariats se doivent d'être des révélateurs témoins de l'**Ancrage territorial** de l'établissement. Une communication de qualité doit porter l'action du Conservatoire.

Communication et image

Visibilité et lisibilité de l'action de l'établissement sont les missions et enjeux de sa communication.

Celle-ci gagnerait à être plus « attrayante » et attester davantage de la vitalité de l'établissement. Cette démarche est à réaliser en étroite collaboration avec les services dédiés de la collectivité.

L'outil numérique est désormais l'un des principaux vecteurs d'information permettant à une structure moderne de se valoriser et d'être clairement

identifiée. Outre l'aspect pratique des procédures et informations spécifiques, sous forme dématérialisée, la communication doit porter davantage une image contemporaine et dynamique, notamment au travers des réseaux sociaux appréciés du public.

Il est indispensable de compléter cette communication de base par des éléments tels :

- Une plus large mise en valeur des projets ponctuels de l'établissement dans et hors les murs
- Mettre en avant la venue « événementielle » d'artistes de renom dans l'établissement ;
- Valoriser le parcours des élèves et de leurs réussites pendant et après leurs études au CRR
- Proposer un support vidéo professionnel de présentation et promotion du CRR



Saison artistique - Diffusion

Il n'est plus à démontrer qu'une démarche de diffusion qualitative est un outil « gagnant-gagnant » :

- l'artiste, particulièrement lors de sa formation, a besoin de la confrontation avec le public lorsqu'il étudie un art de la scène ;
- le public doit pouvoir être destinataire et se saisir des propositions artistiques de l'établissement.

C'est le symbole et le sens même de l'ancrage territorial du CRR. L'établissement possède son propre lieu de diffusion et de création et doit y convier beaucoup plus largement le grand public.

Il a aussi pour mission d'investir de nombreux autres lieux (cf. supra) et de rencontrer des publics variés. La construction d'une saison de diffusion engage enseignants, administratifs et techniciens de l'établissement, ainsi que des partenaires de tous bords. Des événements et productions ambitieux et interdisciplinaires (opéra, ballet, spectacle pluridisciplinaire...) doivent compléter le panel déjà très riche des spectacles et créations proposés par le CRR.

Afin de donner une réelle pertinence, lisibilité et efficacité pédagogique et partenariale, les directions suivantes sont à prendre en compte :

- Orientation de la saison artistique vers la diversité (publics, styles et esthétiques, formes, lieux...) ;
- Formalisation d'une thématique de saison, (sur une année scolaire ou une période plus restreinte) afin de donner sens et fond culturel aux productions et de relier entre elles les projets et les protagonistes ;
- Résidences d'artistes (solistes, chorégraphes, metteurs en scène...), master-class et collaborations artistiques avec des professionnels des différents secteurs.

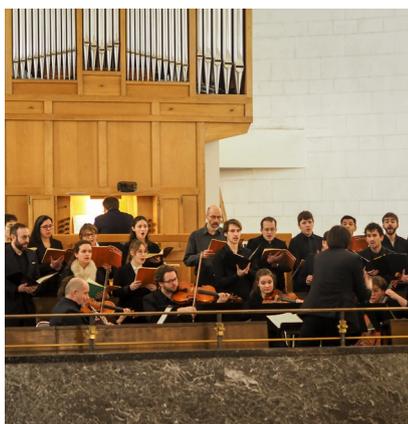


Perspectives

Diffusion et action culturelle, témoignages de l'engagement artistique de l'établissement sur son territoire sont à maintenir et à conforter sans cesse.

Des projets importants sont déjà prévus dans les mois à venir : mini-résidence d'artistes, Comédie musicale (projet transversal mobilisant Danse, Théâtre et Musique), concert d'envergure au Centre de congrès...

Élément indispensable à la formation de l'élève, la diffusion doit sans cesse se renouveler au contact de nouveaux partenaires, en investissant de nouveaux lieux (Le 122, les Folies angevines, le Bon Pasteur, Le Qu4tre, les salles de spectacle des maisons de quartier, etc.).



Construire la saison artistique ensemble (orientations, choix)

Mettre en oeuvre des projets collectifs et transversaux, participer à la vie culturelle de la ville et la région, favoriser tous les partenariats culturels, et extra-culturels (Champ social, médico social, santé, sportif, etc.) sont des thématiques dont chaque enseignant doit se saisir.

Construire une saison cohérente, arbitrer des propositions diverses, veiller à l'équité et l'équilibre entre les spécialités; prendre conscience des contraintes budgétaires, techniques et humaines, nécessitent la mise en place d'un organe de concertation.

Cette commission a la vocation d'être une émanation du Conseil pédagogique et doit réunir les coordonnateurs de département.



Collaborer avec d'autres établissements et opérateurs (formation, diffusion) :
Développer des partenariats avec l'enseignement supérieur

Cette démarche d'association entre structures et opérateurs a vocation à proliférer dans les années à venir. D'autres partenaires, tels l'université, des écoles supérieures du territoire angevin (en particulier dans le domaine de l'ingénierie culturelle) marquent leur intérêt pour travailler davantage avec le CRR.

Les liens avec le Pont supérieur et d'autres pôles et établissements supérieurs du territoire français semblent aussi se resserrer, en particulier dans le cadre d'accueil d'étudiants en formation pédagogique.

Nul doute que la mise en place des CPES dans l'ensemble des spécialités sera un levier supplémentaire pour développer des collaborations importantes.



Imaginer et prospecter pour des échanges internationaux :

Angers est une ville qui entretient des liens forts avec de nombreuses villes partenaires à travers le monde. En relation avec les services dédiés de la collectivité, il est à imaginer le développement de rencontres et d'échanges artistiques et pédagogiques. Les quelques expériences déjà menées dans ce domaine ont montré, s'il le fallait, tout l'intérêt de cette démarche propre à mettre en avant les valeurs d'altérité développées dans un établissement d'enseignement artistique spécialisé.





Crédits et légendes photos : Julie Guillemant, Teherana Andriami, Christophe Martin, Cyril Zannettacci

Couverture : Guys and dolls - Grand Théâtre 2023 ; **p.7 :** Orchestre jazz 2023 ; **p.12 :** Jeunes Maestros 2023 ; **p.13 :** Grande soirée CHAM 2024 ; **p.14 :** La farce de Maitre Pathelin 2023 ; **p.16 :** Concert Démos Philharmonie de Paris 2022 ; **p.17 :** Casse Noisette 2023 ; **p.19 et 20 :** Concert Jöe Christophe 2024 ; **p.21 :** Il était une fois 2024 ; **p.23 :** Carte Blanche danse Jazz 2023 ; Le Petit Prince 2023 ; Rêves d'hiver 2023 ; Il était une fois 2024 ; **p.25 :** Grande soirée CHAM 2024 ; **p.26 :** Concert Démos Angers - Le Quai 2023 ; **p.27 :** Grande soirée CHAM 2024 ; **p.28 :** Le Petit Prince 2023 ; **p.29 :** Temps danse - danse classique 2024 ; **p.31 :** Concert Jöe Christophe 2024 ; **p.32 :** Lux Aeterna - Requiem Camille Saint-Saëns - Centre de Congrès 2024 ; **p.33 :** Komm Bach - Le Bon Pasteur ; RDV Accordés - Centre Jean Vilar 2023 ; Hamlet - Festival d'Anjou 2023 ; Labo solo - danse contemporaine 2023 ; **p.34 :** Cocktail 2023.

Impression : Service reprographie Ville d'Angers - Angers Loire Métropole - octobre 2024

Soutenu
par

